



fccq

**Étude des impacts liés au déclassement de la centrale nucléaire Gentilly-II et
du plan de diversification économique pour les secteurs du Centre-du-Québec
et de la Mauricie**

Position de la FCCQ dans le cadre de cette consultation

Table des matières

1.	Répercussions socioéconomiques de la fermeture de Gentilly-II	4
1.1	Répercussions économiques	4
1.1.1.	Perte d'emplois à la centrale.....	4
1.1.2.	Pertes économiques chez les fournisseurs.....	5
1.1.3.	Autres répercussions	5
1.2	Répercussions sociales.....	6
2.	Plan de diversification économique et atténuation des risques	7
2.1	Le devoir de compenser	7
2.2	Recommandations pour le plan de diversification économique.....	9

Préambule

La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) est une fervente protectrice des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques et favorise ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel. La FCCQ regroupe près de 150 chambres de commerce. Elle constitue le plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec. Fondée en 1909, la FCCQ représente aujourd'hui plus de 60 000 entreprises et 150 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois.

La FCCQ s'emploie à promouvoir la liberté d'entreprendre, s'inspirant de l'initiative et de la créativité, afin de contribuer à la richesse collective du Québec en coordonnant l'apport du travail de tous ses membres. La force de la FCCQ vient de l'engagement de ses membres, qui adhèrent sur une base purement volontaire et non obligatoire, ainsi que de la mobilisation des chambres de commerce en vue de défendre les intérêts du milieu des affaires. Elle fait appel à ses membres pour enrichir ses prises de position, qu'elle clame ensuite, en leur nom, haut et fort auprès des décideurs économiques et politiques qui ont le pouvoir de mettre le Québec sur la voie de la réussite. L'inverse est aussi vrai, lorsque les membres s'inspirent de la position de la FCCQ pour alimenter le débat au sein de leur région ou de leur secteur d'activité.

La FCCQ est grandement préoccupée par l'annonce du déclassement et de la fermeture de la centrale nucléaire Gentilly-II. La centrale occupe une place très importante dans le développement socioéconomique de Bécancour et l'annonce de sa fermeture pourrait avoir des conséquences économiques significatives dans les secteurs du Centre-du-Québec et de la Mauricie. La Fédération tient à préciser qu'elle a toujours défendu l'importance que le Québec puisse compter sur un portefeuille énergétique pluriel, ce qui vaut évidemment pour la consommation mais également pour le développement du savoir. Nous doutons, à ce propos, que cette seule expérience de déclassement puisse servir à développer une expertise en la matière comme certains l'ont avancé. Par ailleurs, nous entendons bien qu'Hydro-Québec justifie la décision prise par des raisons économiques et que certaines de celles-ci ont évolué au cours des dernières années. Nous pouvons notamment penser au prix à la baisse du gaz naturel aux États-Unis, ce qui a eu pour effet de créer des surplus considérables d'électricité chez la société d'État. Toutefois, nous croyons que les représentants d'Hydro-Québec doivent profiter de cette commission parlementaire pour mieux informer la population sur ces raisons économiques. Il n'y a rien de pire pour une région que l'incertitude et l'incompréhension. Il faut aussi mentionner qu'Hydro-Québec n'est pas le seul à prendre la décision : le gouvernement du Québec est son actionnaire principal et a ainsi des responsabilités devant la population.

Ce mémoire s'attarde donc aux risques socioéconomiques qui peuvent être encourus lors du déclassement d'une centrale nucléaire et du vide que crée cette décision gouvernementale dans la région. La FCCQ traite également de ses préoccupations à l'égard des mesures d'atténuation proposées pour contrebalancer la fermeture de Gentilly-II, surtout en ce qui concerne le plan de diversification économique.

La décision de fermer Gentilly-II a été faite rapidement et, dans ce contexte, il est essentiel de mettre en place les mesures adéquates afin d'assurer une bonne transition et réduire les répercussions néfastes sur la région. De plus, la Commission canadienne de sûreté nucléaire a aussi soulevé certaines questions en ce qui concerne le plan de déclassement présenté par Hydro-Québec. Afin de mieux planifier tous les

aspects du déclassement de la centrale, la FCCQ recommande qu'il y ait un plan de déclassement de la centrale accompagné d'une stratégie de diversification économique. En s'appuyant sur les informations de l'Agence internationale de l'énergie atomique, nous rappelons à quel point il est important que le déclassement d'une centrale nucléaire soit planifié à l'avance afin d'assurer la participation de la communauté et de réduire l'incertitude, ce qui peut aggraver de façon importante les risques associés à la fermeture de la centrale.

1. Répercussions socioéconomiques de la fermeture de Gentilly-II

Le déclassement d'une centrale nucléaire et sa fermeture peuvent provoquer plusieurs conséquences sérieuses dans les communautés dans lesquelles elle est située. La bonne gestion de la fermeture et du déclassement peut alléger certaines de ces conséquences et il est essentiel que les prises de décisions à cet égard soient prévisibles et transparentes afin de minimiser l'incertitude. L'Agence internationale de l'énergie atomique (l'AIEA), dans son rapport intitulé *Managing the Socioeconomic Impact of the Decommissioning of Nuclear Facilities (2008)*¹, fait état des répercussions socioéconomiques du déclassement des centrales nucléaires. Selon ce rapport, la fermeture d'une centrale a des effets négatifs sur la situation socioéconomique des employés, de la communauté locale, ainsi qu'à l'échelle régionale. Les répercussions les plus importantes sur la communauté incluent des pertes économiques, des changements démographiques qui peuvent nuire au développement économique de la région, ainsi que des incidences sur les services présents dans la communauté.

1.1 Répercussions économiques

Selon une étude réalisée pour le compte d'Hydro-Québec Production² analysant les impacts économiques de la fermeture de Gentilly-II, les pertes économiques pour la région seront considérables. Le rapport, publié en 2004, chiffre les pertes provinciales et régionales de la fermeture de la centrale de Gentilly-II à 150 millions de dollars (M\$) et 100 M\$ par année, respectivement. En appliquant le taux d'inflation depuis 2004³, ces montants s'élèveraient respectivement à 173 M\$ et 116 M\$. Ces pertes seront ressenties principalement par les employés de la centrale qui perdront leurs emplois ou seront réassignés à l'intérieur d'Hydro-Québec. Au-delà de la perte d'emplois de haut savoir au sein de la centrale elle-même, le rapport décrit aussi des pertes économiques auprès des fournisseurs et partenaires régionaux et provinciaux. Ce déclin d'activité économique pourrait provoquer des effets négatifs sur le marché immobilier et avoir des conséquences démographiques, incluant la perte de jeunes travailleurs hautement qualifiés.

1.1.1. Perte d'emplois à la centrale

¹ http://www-pub.iaea.org/MTCD/publications/PDF/trs464_web.pdf

² « Évaluation des impacts économiques et sociaux générés par une fermeture hypothétique de la centrale de Gentilly-II » Alliance Environnement *et al.* Octobre 2004

³ <http://www.banqueducanada.ca/taux/indices-des-prix/ipc/>

Selon l'AIEA, les répercussions économiques du déclassement d'une centrale nucléaire sont multiples. Étant donné la perte d'emplois hautement qualifiés impliquant des salaires élevés, il existe un risque réel que des emplois créés à leur place aient une rémunération beaucoup plus faible, ce qui entraînerait des pertes économiques importantes. Les chiffres confirment que le déclassement de la centrale Gentilly-II entraînerait une perte annuelle d'emplois s'élevant à environ 1 200 année-personne à l'échelle provinciale, dont 990 année-personne à l'échelle régionale, sur une période de 25 ans. De ce nombre, 800 emplois sont directement rattachés à la centrale. L'étude confirme aussi que la répercussion serait plus prononcée puisque les emplois régionaux perdus seraient de haut savoir, alors que ce type d'emploi est plus rare dans la région en question.

Selon le rapport, la perte d'emplois pourrait précipiter le départ précoce à la retraite de certains employés, ce qui pourrait réduire les revenus dans la région. Les pertes d'emplois à la centrale ainsi que la réaffectation des employés au sein d'Hydro-Québec pourraient amener certaines familles à quitter la région. L'incertitude économique créée par la fermeture de la centrale pourrait également entraîner une baisse des dépenses encourues par les résidents de la région, provoquant ainsi des pertes auprès des commerces locaux.

Le manque d'emplois de haut niveau dans la région risque de provoquer l'exode de jeunes travailleurs hautement qualifiés, exode qui contribuerait à augmenter l'âge moyen de la région. Il est évident que la perte d'emplois et la réaffectation de certains employés auraient des effets négatifs sur l'économie de la région. Par contre, les conséquences pourraient être minimisées par une gestion judicieuse et transparente du processus de fermeture et du déclassement, ce qui réduirait l'incertitude pour les employés et les résidents de la région.

1.1.2. Pertes économiques chez les fournisseurs

Le rapport préparé pour Hydro-Québec Production fait état de pertes importantes pour les fournisseurs et partenaires régionaux et provinciaux. On estime une perte de revenus annuelle évaluée à 10,5 M\$/an pour les fournisseurs régionaux de premier niveau de la centrale, ainsi qu'une perte de revenus annuelle évaluée à 2,5 M\$ pour les entreprises régionales qui approvisionnent ces fournisseurs. En appliquant le taux d'inflation depuis 2004, ces montants s'élèveraient respectivement à 12,1 M\$ et 2,9 M\$. Ces pertes produiront fort probablement des mises à pied temporaires ou définitives de certains employés de ces fournisseurs, pour lesquels la centrale représentait une bonne part de leur chiffre d'affaires.

1.1.3. Autres répercussions

L'AIEA fait état des risques de perte de valeur sur le marché immobilier en raison du fait que les pertes d'emploi ou les réaffectations pourraient entraîner le déménagement de familles en dehors de la région. Pour Gentilly-II, le rapport préparé pour Hydro-Québec estime la possibilité de mise en vente d'environ 35 résidences en moyenne par année, sur une période de 5 ans, avec des effets les plus prononcés dans le secteur de la centrale. Toujours selon l'AIEA, un manque de transparence autour du déclassement de la centrale pourrait apporter une perception négative du public à l'égard du site de la centrale. Ceci pourrait provoquer une chute de valeur immobilière des résidences et terrains situés aux alentours de la centrale.

1.2 Répercussions sociales

Selon l'AIEA, la fermeture d'une centrale nucléaire a des effets socioéconomiques multiples sur les employés. La bonne gestion d'une telle transition est essentielle pour le maintien de la sécurité à la centrale et pour assurer le maintien des activités liées au déclassement et à la fermeture. Si le déclassement d'une centrale ainsi que les projets de gestion de la main-d'œuvre ne sont pas bien planifiés, les conséquences peuvent être sérieuses et coûteuses.

2. Plan de diversification économique et atténuation des risques

2.1 Le devoir de compenser

La Fédération des chambres de commerce du Québec prend donc acte de la décision du gouvernement de mettre fin aux opérations de la seule centrale nucléaire du Québec. Nous avons illustré précédemment les conséquences économiques de cette décision pour la région de la Mauricie et pour le Québec. Le gouvernement a fait part de son intention de doter la région de la Mauricie d'un fonds de diversification économique qui viendrait en quelque sorte compenser les pertes d'emplois et les contrecoups économiques que subit la région. Les chambres de commerce et d'industries du Cœur-du-Québec et de Trois-Rivières ont fait valoir que la compensation envisagée, de l'ordre de 200 millions de dollars, leur apparaissait nettement insuffisante compte tenu de la perte à moyen terme de quelque 800 emplois directs de qualité. Mais au-delà du montant d'une compensation prochaine, la FCCQ tient à exprimer des préoccupations à l'égard des responsabilités du gouvernement dans la transition économique qui devra s'opérer à Bécancour et en Mauricie compte tenu de la fermeture de Gentilly II. Nous nous pencherons ici moins sur le montant que sur la façon de constituer et d'opérer ce fonds.

Des précédents inquiétants

La diversification de l'économie d'une région est une opération complexe et de longue haleine. Elle requiert certes la mobilisation des forces vives de la région, mais aussi l'engagement constant de plusieurs ministères à vocation économique. Les acteurs économiques de la région ne doivent pas être laissés à eux-mêmes. Or, nous avons souvent observé, tant sous des gouvernements libéraux que péquistes, une tendance à vouloir refiler à des partenaires régionaux la patate chaude que représente la relance économique d'une région ou d'une localité affectée par un déboire économique dans lequel le gouvernement est partie prenante. Deux exemples suffiront à illustrer cette tendance : la création du fonds Laprade, en Mauricie précisément, et le fonds de compensation mis en place à la suite de la fermeture dramatique de la papetière Gaspésia à Chandler.

À la suite de l'arrêt, en 1978, de la construction d'une usine d'eau lourde dans la région de Bécancour, le gouvernement a promis un fonds de 200 M \$ destiné à soutenir des projets d'investissement dans le secteur de l'énergie. En 1986-87, un montant résiduel de l'ordre de 30 M \$ a servi à la mise sur pied du Fonds de développement économique LaPrade Saint-Maurice qui visait à soutenir des projets économiques et communautaires dans une perspective de diversification économique. Aujourd'hui, ce Fonds de développement dispose d'un montant de l'ordre 2,5 M \$ qui sert surtout à consentir des prêts.

En Gaspésie, le gouvernement a créé la Société de développement économique de Chandler à qui il a confié la responsabilité de gérer le fonds de diversification économique établi lors de la vente de la fermeture de la Gaspésia en 2004. Après bien des péripéties, la société de développement s'est vu confier un montant de l'ordre de 16 M \$, dont une partie a été utilisée à des projets qui, prétendument, visaient la diversification de l'économie locale et régionale. On peut juger des effets de la diversification par la nature de certains projets soutenus par le Fonds :

- Création d'un techno-centre : 300 000 \$
- Financement d'une salle de spectacles : 350 000 \$

- Aménagement d'un « circuit touristique des bâtisseurs » (un « projet axé sur la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et historique » et touchant divers projets du genre) : 1 million \$.

Un fonds régional qui pave la voie au désengagement du gouvernement

Le Fonds Laprade a certes été utile, même s'il n'a contribué que marginalement à la diversification économique de la région. Quant au fonds de diversification de la Chandler, il s'agit d'une triste caricature. Les retombées sont insignifiantes et sans commune mesure avec l'importance de l'investissement qui devait être consenti dans la Gaspésie, avec la participation de la Société générale de Financement (SGF) et du Fonds de solidarité de la FTQ.

Ces deux précédents, et il y en a eu d'autres, sont lourds d'enseignement. Il est contre-productif et même tout à fait incorrect de vouloir confier à des acteurs régionaux la responsabilité principale de relancer une économie affectée par un grand choc économique. Le gouvernement confie à ces acteurs régionaux un fonds d'investissement ou de diversification, ce qui lui permet de se désengager presque complètement du travail de diversification. Il y a, dans la constitution de ces fonds, une sorte de leurre, un cadeau de grec confié à des partenaires régionaux à qui incombe par après toute la responsabilité d'une relance économique régionale.

La Fédération ne prête pas de mauvaises intentions au gouvernement actuel dans sa volonté de diversifier l'économie de la Mauricie. Elle ne remet pas en cause la sincérité des ministres qui participent à cette décision. Mais le passé étant garant de l'avenir, nous tenons à rappeler que la création de tels fonds a historiquement pavé la voie à un désengagement flagrant du gouvernement. Nous ne croyons pas qu'il y a eu exception à cette velléité de « passer le singe » aux intervenants régionaux. Une fois qu'on a constitué un fonds de développement dans une région, il est facile de soutenir par après que la région dispose maintenant d'outils de relance. Si elle ne réussit pas à diversifier l'économie, c'est un peu de la faute des responsables de la région; le gouvernement n'y peut rien. Après tout, l'organisme responsable de la gestion du fonds est indépendant et est libre de ses choix d'investissement.

Rechercher du développement industriel

Or, malgré leurs compétences et leur désir sincère de relancer leur économie, les acteurs régionaux ne disposent pas de moyens suffisants pour influencer le développement. Et la disponibilité d'un fonds ne change pas cette réalité. On ne remplace pas 800 emplois hautement qualifiés par une série d'investissements ponctuels. Il faut rechercher des projets industriels, des projets qui vont relancer l'économie par leurs activités propres et par leurs retombées auprès des fournisseurs de la région.

Pour cela, il faut mettre à contribution des équipes de prospecteurs d'investissement au Québec et à l'étranger, des analystes financiers, des spécialistes en infrastructures et bien d'autres agents de développement. On ne retrouve pas toutes ces compétences et ces réseaux de contact dans la région. Ce n'est pas faire injure aux acteurs économiques de la Mauricie que de reconnaître cette réalité. Au contraire. La Fédération exhorte le gouvernement à ne pas laisser ces acteurs régionaux seuls, à faire en sorte que les ministères à vocation économique et les sociétés d'État joignent leurs efforts à ceux des partenaires économiques de la région en faveur d'une relance durable et d'une diversification de l'économie de la Mauricie.

Il est également essentiel de bâtir sur les atouts de la région. À Bécancour et dans les environs, on connaît des entreprises dynamiques qui ont des projets d'expansion et de diversification. Il faut commencer par explorer les possibilités de développement à partir de ces leaders. En plus de son parc industriel, Bécancour possède aussi une infrastructure extraordinaire, son port et la société d'État qui en assure la gestion. C'est tout le gouvernement qui doit épauler cette société afin qu'elle dispose davantage d'outils (et de moins d'embûches) pour attirer des entreprises d'envergure. Investissement Québec, le ministère des Ressources naturelles, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, le ministre des Finances et ses ministres délégués, tous doivent se sentir responsables de la diversification économique de la Mauricie. Chacun doit inscrire dans sa reddition de comptes annuelle les gestes qu'il a posés et les résultats obtenus sur la voie de la diversification économique. Il faut faire corps avec la région et éviter le réflexe facile de créer un fonds d'investissement et de ne plus se sentir responsable de la suite des choses.

2.2 Recommandations pour le plan de diversification économique

La Fédération des chambres de commerce du Québec recommande donc :

- Que la diversification économique de la Mauricie, dans la foulée de la fermeture de l'usine Gentilly II, soit largement axée sur le développement industriel;
- Qu'à cette fin, et avec le parc industriel, le port de Bécancour soit utilisé comme pôle industriel prioritaire;
- Que parallèlement à la création d'un fonds de diversification, le gouvernement mette sur pied un groupe de travail constitué des représentants économiques de la région de la Mauricie et des responsables des ministères et des sociétés d'État à vocation économique;
- Que ce groupe de travail ait pour mandat de mobiliser les ressources de ces ministères et organismes en faveur de la diversification économique de la région, en complémentarité avec le fonds de diversification;
- Que le groupe de travail soit chargé de faire publiquement état chaque année, dans la région et à Québec, des résultats concrets obtenus à la suite des démarches et des investissements réalisés, en termes de développement et de diversification économique.

Conclusion

Selon le rapport fait pour Hydro-Québec Production en 2004, la fermeture de Gentilly-II entraînera des effets négatifs sur l'économie de la région. Une mauvaise gestion et une mauvaise planification de la fermeture de la centrale pourraient aggraver ces conséquences. La perte d'emplois de haut savoir, l'exode des jeunes, les pertes économiques des fournisseurs et une baisse potentielle des valeurs immobilières sont parmi les répercussions socioéconomiques associées à la fermeture d'une centrale nucléaire. Les prises de décisions trop rapides en ce qui concerne le déclassement de centrales ont entraîné par le passé un manque de transparence et de consultation avec les communautés concernées et avec les acteurs qui ont été directement atteints par le déclassement de celles-ci, ce qui peut fortement aggraver les effets négatifs.

Malheureusement, la fermeture de Gentilly-II a été faite très rapidement, voire subitement, sans consulter les acteurs locaux, certains ayant été délibérément exclus du processus de transition⁴. Pour minimiser les incidences négatives de la fermeture, la FCCQ formule plusieurs recommandations pour accroître les chances que le plan gouvernemental de diversification économique de la région soit couronné de succès. Les exemples malheureux d'injection d'argent voué à la diversification de l'économie d'un territoire ne manquent pas et ceux-ci doivent servir pour élaborer une stratégie qui, cette fois, sera fructueuse.

⁴ <http://www.radio-canada.ca/regions/mauricie/2012/10/12/001-fonds-aide-becancour.shtml>